



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 83 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Azanaw T. **Abreha** (Éthiopie)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur l'alinéa b) du point 83 de l'ordre du jour (voir A/59/481, par. 2). Elle s'est prononcée sur cette question à ses 17^e et 40^e séances, les 20 octobre et 16 décembre 2004. Ses délibérations sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/59/SR.17 et 40).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/59/L.2 et A/C.2/59/L.70

2. À la 17^e séance, le 20 octobre, le représentant du Qatar, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Système financier international et développement » (A/C.2/59/L.2), qui se lit comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant ses résolutions 55/186 du 20 décembre 2000 et 56/181 du 21 décembre 2001, l'une et l'autre intitulées "Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale", ainsi que ses résolutions 57/241 du 20 décembre 2002 et 58/202 du 23 décembre 2003,

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour paraîtra en cinq parties, sous la cote A/59/481 et Add.1 à 4.

Rappelant également la Déclaration du Millénaire, sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (“Plan de mise en œuvre de Johannesburg”),

Soulignant que le système financier international doit continuer à promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et la réduction de la pauvreté tout en permettant de mobiliser, de façon cohérente, toutes les sources de financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux de capitaux internationaux, l’aide publique au développement et les mesures d’allègement de la dette extérieure, ainsi que de mettre en place un système commercial mondial ouvert, équitable, expérimenté, prévisible et non discriminatoire,

Réaffirmant la volonté de créer un climat porteur aux niveaux aussi bien national qu’international, qui soit propice au développement et à la réduction de la pauvreté, grâce notamment à la bonne gouvernance à l’intérieur de chaque pays et au niveau international et à la transparence et à la responsabilité dans les systèmes financier, monétaire et commercial, y compris dans le secteur privé et les sociétés transnationales,

Constatant qu’il est urgent de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents et de veiller à ce qu’ils soient ouverts, justes et non exclusifs de sorte qu’ils complètent les efforts de développement nationaux aux fins d’une croissance économique durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

Réaffirmant également que l’Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de direction plus grand encore dans la promotion du développement,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général intitulé “Système financier international et développement” et “Sources novatrices de financement du développement”;

2. *Note* que la reprise économique dans le monde demeure fragile et devrait être renforcée et soutenue et souligne qu’il importe que tous les pays et les institutions coopèrent pour faire face aux risques d’instabilité financière et assurer une reprise ferme et vigoureuse et notamment une coopération monétaire régionale, en vue de parvenir à une plus grande stabilité financière;

3. *Souligne* la nécessité de flux financiers accrus et prévisibles, vers les pays en développement, et, à cet égard, se déclare préoccupée par la persistance des transferts nets de ressources financières des pays en développement vers les pays développés et souligne la nécessité de prendre des mesures appropriées aux niveaux national et international pour y remédier et prend note des efforts déjà déployés en ce sens et du fait que, pour certains pays en développement, ces transferts révèlent une évolution positive de la balance commerciale, qui est nécessaire, notamment pour le remboursement de la dette et qui leur permet d’acquérir des avoirs à l’étranger;

4. *Souligne* qu’il importe d’adopter des mesures efficaces, notamment de mettre en place de nouveaux mécanismes financiers, pour appuyer les

efforts que déploient les pays en développement afin de parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable, de réduire la pauvreté et de renforcer leurs systèmes démocratiques, tout en réaffirmant que c'est à chaque pays qu'il incombe au premier chef d'assurer son propre développement économique et social, et que les politiques nationales jouent un rôle prépondérant dans le développement;

5. *Souligne en outre* qu'il importe de promouvoir la stabilité financière internationale et la croissance soutenue, et se félicite des efforts déployés dans ce sens par le Fonds monétaire international et par le Forum de stabilité financière, ainsi que de l'examen par le Comité monétaire et financier international de moyens permettant d'affiner les instruments destinés à promouvoir la stabilité financière internationale et à renforcer les moyens de prévention des crises, notamment en surveillant de plus près, avec impartialité, les marchés financiers et les pays qui présentent une importance structurelle ou régionale, en vue notamment d'identifier rapidement les problèmes et les risques et d'encourager des réponses politiques appropriées, en prenant des mesures de précaution adéquates contre les crises extérieures et en améliorant encore la transparence des données macroéconomiques et des statistiques sur les flux internationaux de capitaux;

6. *Réaffirme* à ce propos qu'il importe d'envisager de prendre des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme et améliorer la transparence des flux financiers et l'information les concernant;

7. *Note* les incidences des crises financières et les risques d'extension de ces crises dans les pays en développement et les pays en transition, quelle que soit leur taille, et souligne qu'il faut veiller à ce que les institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international, disposent d'un éventail suffisant de mécanismes financiers et de ressources pour pouvoir réagir rapidement et de façon appropriée, conformément à leurs politiques, en cas de crise;

8. *Note également* que la création d'un environnement qui favorise les investissements du secteur commercial intérieur exige des politiques qui puissent compenser les fluctuations de la croissance et de l'emploi causées par des chocs externes et encourage donc le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à intégrer une plus grande souplesse en matière de politique aux programmes d'ajustement structurels de manière à prévoir des politiques contracycliques appropriées;

9. *Note également* qu'il est nécessaire de faire progresser les efforts de réforme de l'architecture financière internationale et, à ce propos, encourage le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à continuer d'examiner les questions du rôle et de la participation effective de ces pays, à leurs processus de décision et souligne que les institutions de Bretton Woods devraient tenir compte de la situation particulière de tel ou tel pays en développement lorsqu'elles arrêtent leur politique économique;

10. *Se félicite* des travaux en cours du Fonds monétaire international sur les quotes-parts et prend note de la conclusion du douzième examen général des quotes-parts effectué par le Fonds, le rapport faisant part du degré

d'adéquation du montant actuel des ressources du Fonds et de l'intention du Conseil d'administration, durant la période couverte par le treizième examen général, de suivre de près et d'évaluer le degré d'adéquation des ressources du Fonds, d'envisager des mesures visant à réaliser une répartition des quotes-parts qui reflète les changements survenus dans l'économie mondiale et d'examiner des mesures visant à renforcer la gouvernance du Fonds;

11. *Se félicite également* des travaux en cours du Fonds monétaire international sur l'efficacité de l'aide et les modalités de financement visant à compléter les flux d'aide et les engagements accrus, notamment sur les mécanismes novateurs, et invite la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à procéder à une analyse institutionnelle d'initiatives telles que le Mécanisme international de financement et celles qui sont étudiées dans le rapport du Groupe technique de la Réunion au sommet des dirigeants mondiaux sur la lutte contre la faim et la pauvreté;

12. *Souligne* qu'il est indispensable d'assurer la participation effective et équitable des pays en développement à la formulation de normes et codes financiers, et souligne la nécessité d'assurer l'application de ces normes et codes, à titre volontaire et de manière progressive, afin d'aider à réduire la vulnérabilité aux crises financières et les risques d'extension de ces crises;

13. *Invite* les banques de développement multilatérales et régionales et les fonds de développement à continuer de jouer un rôle de premier plan pour aider à satisfaire les besoins de développement des pays en développement et des pays en transition, notamment par des mesures coordonnées, selon que de besoin, et souligne que des banques régionales de développement et des institutions financières sous-régionales renforcées complètent, grâce à un appui financier souple, les efforts de développement nationaux et régionaux, qui gagnent ainsi en appropriation et en efficacité globale, et qu'elles constituent une source précieuse de connaissances et d'expérience pour les pays en développement membres;

14. *Invite* les institutions financières multilatérales, lorsqu'elles donnent des conseils de politique générale et apportent un appui financier à leurs membres, à privilégier des réformes et des stratégies de développement qui soient propres à chaque pays, à prendre dûment en considération les besoins particuliers et les capacités d'exécution des pays en développement et des pays en transition et à concevoir leurs programmes d'ajustement de manière qu'ils pèsent le moins possible sur les secteurs vulnérables de la société, tout en tenant compte de l'importance de politiques et de stratégies d'emploi et d'élimination de la pauvreté qui reflètent les disparités entre les sexes;

15. *Souligne* la nécessité de réformes structurelles visant à renforcer la gouvernance, la responsabilité et l'audit dans des sociétés, en particulier lorsque des politiques inappropriées risquent d'avoir des conséquences systémiques;

16. *Réaffirme* qu'il importe que les crises liées à la dette souveraine soient réglées de façon rationnelle et prend note des efforts déployés par des débiteurs souverains et des créanciers privés pour élaborer un code de conduite facultatif ainsi que d'autres qui sont à l'étude et relève le recours volontaire

croissant à des clauses d'action collective lors de l'émission d'obligations internationales souveraines;

17. *Encourage* les efforts déployés, notamment par les institutions de Bretton Woods, pour mieux évaluer dans quelle mesure la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire est gérable à long terme, notamment en mettant au point de meilleurs mécanismes de protection contre les chocs externes et en tenant compte des circonstances propres à chaque pays;

18. *Souligne* qu'il importe de poursuivre le travail sur la prévention et la résolution des crises et encourage à cet égard la création d'un mécanisme plus efficace de surveillance, soutenu par les mécanismes de prêt offrant aux marchés émergents une sorte d'assurance éventuelle pouvant être mobilisée rapidement et à suffisamment grande échelle en cas de crise;

19. *Note* l'effet de la crise financière ou du risque de propagation dans les pays en développement, indépendamment de leur taille et, à cet égard, souligne la nécessité de veiller à ce que les institutions financières internationales disposent d'un ensemble approprié de mécanismes financiers et de ressources pour réagir de façon opportune, compte tenu de leur politique;

20. *Encourage* l'examen de propositions visant à créer des mécanismes publics et privés novateurs de financement du développement, prenant note de la proposition tendant à ce que des droits de tirage spéciaux soient utilisés pour le développement, en gardant à l'esprit le fait que toute évaluation des allocations de droits de tirage spéciaux doit se faire conformément aux dispositions des statuts et du Règlement intérieur du Fonds monétaire international, selon lesquelles le besoin global de liquidités au niveau international doit être pris en compte;

21. *Prie* le Secrétaire général de travailler en conjonction avec les institutions financières internationales pour continuer à mener des études analytiques qui aideraient à identifier les politiques comportant des variables macroéconomiques favorisant la croissance économique et la durabilité et de lui faire rapport lors de sa soixantième session sur l'application de la présente résolution;

22. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre de la question intitulée "Questions de politiques macroéconomiques", la question subsidiaire intitulée "Système financier international et développement". »

3. À la 40^e séance, le 14 décembre, le Vice-Président de la Commission, Majdi Ramadan (Liban), a présenté un projet de résolution intitulé « Système financier international et développement » (A/C.2/59/L.70), établi à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/59/L.2. Au cours de son exposé, il a demandé qu'au paragraphe 16 du dispositif, dans la version anglaise, « *inter alia* » soit remplacé par « including ».

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/59/L.70, tel qu'il avait été révisé oralement (voir par. 6).

5. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/59/L.70, le projet de résolution A/C.2/59/L.2 a été retiré par ses auteurs.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Système financier international et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/186 du 20 décembre 2000 et 56/181 du 21 décembre 2001, l'une et l'autre intitulées « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale », ainsi que ses résolutions 57/241 du 20 décembre 2002 et 58/202 du 23 décembre 2003,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹, sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement², et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg³ »),

Soulignant que le système financier international doit continuer à promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et l'élimination de la pauvreté tout en permettant de mobiliser, de façon cohérente, toutes les sources de financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux de capitaux internationaux, l'aide publique au développement et les mesures d'allègement de la dette extérieure, ainsi que de mettre en place un système commercial mondial ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire,

Réaffirmant que la réalisation des objectifs du développement et de l'élimination de la pauvreté suppose une bonne gestion dans chaque pays et au niveau international, et soulignant que des politiques économiques solides, des institutions démocratiques robustes à l'écoute des besoins de la population et de meilleures infrastructures sont le fondement d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois,

Consciente qu'un climat économique porteur devrait, entre autres choses, favoriser le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur commercial et promouvoir les efforts visant à renforcer la bonne gestion des entreprises et du secteur public, à lutter contre la corruption dans les secteurs public et privé et à appuyer le renforcement et le respect de l'état de droit,

Encourageant de nouveaux progrès sur le plan de la participation des pays en développement à la prise de décisions et à l'élaboration de normes économiques au

¹ Voir résolution 55/2.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

niveau international, y compris au sein des institutions de Bretton Woods et d'autres institutions et groupements économiques et financiers, tout en se félicitant des mesures qui ont été prises en vue de renforcer la capacité des pays en développement de participer véritablement aux institutions financières internationales,

Constatant qu'il est urgent de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents et de veiller à ce qu'ils soient ouverts, justes et non exclusifs de sorte qu'ils complètent les efforts de développement nationaux aux fins d'une croissance économique durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

Soulignant que des ressources financières supplémentaires stables et prévisibles sont nécessaires pour aider les pays en développement à entreprendre des plans d'investissement en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international,

Se félicitant de l'initiative prise par les Présidents du Brésil, du Chili et de la France et par le Premier Ministre espagnol, avec l'appui du Secrétaire général, d'organiser à New York, le 20 septembre 2004, le Sommet des dirigeants mondiaux pour une action contre la faim et la pauvreté,

Prenant note de la note du Secrétaire général sur les sources novatrices de financement du développement⁴,

Réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de direction plus grand encore dans la promotion du développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement⁵;

2. *Note* que l'économie mondiale se redresse, soutenue par la croissance dans certains pays en développement, et que la croissance économique devrait être encore renforcée et soutenue, et souligne qu'il importe que tous les pays et toutes les institutions coopèrent pour faire face aux risques d'instabilité financière et assurer une reprise forte et uniforme en tant que moyen de parvenir à une meilleure stabilité financière et, à cet égard, constate les efforts récents de coopération monétaire au niveau régional;

3. *Note également* la persistance des transferts nets de ressources financières des pays en développement vers les pays développés et, reconnaissant que les investissements faits par certains pays en développement dans des pays étrangers témoignent de leur intégration dans l'économie mondiale, souligne la nécessité de prendre des mesures appropriées aux niveaux national et international pour remédier au problème de ces transferts et prend note des efforts déjà déployés en ce sens et du fait que, pour certains pays en développement, ces transferts révèlent à l'heure actuelle une évolution positive de la balance commerciale, qui est nécessaire, notamment, pour le remboursement de la dette, et qui leur permet d'acquérir des avoirs à l'étranger;

⁴ A/59/272.

⁵ A/59/218 et Corr.1.

4. *Souligne* qu'il importe de promouvoir la stabilité financière internationale et la croissance soutenue, et se félicite des efforts déployés dans ce sens par le Fonds monétaire international et par le Forum de stabilité financière, ainsi que de l'examen par le Comité monétaire et financier international de moyens permettant d'affiner les instruments destinés à promouvoir la stabilité financière internationale et à renforcer les moyens de prévention des crises, notamment en mettant en place des mécanismes impartiaux de surveillance, y compris au niveau régional, et en surveillant de plus près les marchés financiers et les pays qui présentent une importance structurelle ou régionale, en vue notamment d'identifier rapidement les problèmes et les risques, y compris par une analyse de la gestion à long terme de la dette, et d'encourager des réponses politiques appropriées, notamment l'adoption d'instruments financiers ou autres visant à prévenir l'apparition ou la propagation de crises financières, et en améliorant encore la transparence des données macroéconomiques et des statistiques sur les flux internationaux de capitaux;

5. *Souligne également* qu'il importe, au niveau national, de renforcer la capacité de résistance au risque financier, et pour prévenir et régler les crises, de mieux évaluer la charge que la dette représente pour un pays et la capacité de celui-ci d'assurer le service de cette dette et se félicite des travaux menés par le Fonds monétaire international pour évaluer dans quelle mesure la dette est gérable à long terme;

6. *Réaffirme* à ce propos qu'il importe d'envisager de prendre des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme et améliorer la transparence des flux financiers et l'information les concernant;

7. *Note* les incidences des crises financières et les risques d'extension de ces crises dans les pays en développement et les pays en transition, quelle que soit leur taille, et, à cet égard, note avec satisfaction les efforts que font les institutions financières internationales qui, pour aider ces pays, adaptent sans cesse l'éventail de mécanismes financiers et de ressources dont elles disposent, en ayant recours à tout un ensemble de politiques visant à prévenir les crises ou à y faire face rapidement et de façon appropriée, compte tenu, le cas échéant, des effets des cycles économiques, des exigences d'une bonne gestion financière et des circonstances propres à chaque cas;

8. *Souligne* l'importance d'institutions nationales solides pour promouvoir l'activité des entreprises et la stabilité financière aux fins de la croissance et du développement, notamment par des politiques macroéconomiques judicieuses et des politiques propres à renforcer les systèmes qui réglementent le secteur des entreprises et les secteurs financier et bancaire, et souligne également que les initiatives de coopération internationale prises dans ces domaines devraient encourager les flux de capitaux à destination des pays en développement;

9. *Note* que la création d'un environnement propice au développement du secteur privé intérieur exige que les pays adoptent des politiques appropriées pour limiter au maximum les risques de chocs externes et remédier aux conséquences que ces chocs peuvent avoir, notamment sur la croissance et sur l'emploi, et encourage le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à tenir compte de la situation particulière des pays en développement lorsqu'ils leur donnent des conseils quant à l'orientation de leurs politiques dans ce domaine;

10. *Souligne* qu'il importe de faire progresser les efforts de réforme de l'architecture financière internationale, comme prévu dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement² et, à ce propos, encourage le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à continuer d'examiner les questions du rôle et de la participation effective des pays en développement et des pays en transition à leurs processus décisionnels;

11. *Se félicite* des travaux en cours du Fonds monétaire international sur les quotes-parts et prend note de la conclusion du douzième examen général des quotes-parts effectué par le Fonds, le rapport faisant part du degré d'adéquation du montant actuel des ressources du Fonds et de l'intention du Conseil d'administration, durant la période couverte par le treizième examen général, de suivre de près et d'évaluer le degré d'adéquation des ressources du Fonds, d'envisager des mesures visant à réaliser une répartition des quotes-parts qui reflète les changements survenus dans l'économie mondiale et d'examiner des mesures visant à renforcer la gestion du Fonds;

12. *Note* que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont entrepris une analyse, mentionnée dans le communiqué du Comité du développement en date du 2 octobre 2004⁶, de propositions portant sur des modalités de financement qui compléteraient les flux d'aide et les engagements accrus grâce à des mécanismes novateurs, ainsi que sur leur faisabilité technique;

13. *Entend* poursuivre l'examen de la question des sources novatrices et supplémentaires possibles de financement du développement, de toute origine, publique et privée, interne et externe, compte tenu des initiatives, communications et analyses internationales, dans le cadre global du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;

14. *Réaffirme* la nécessité d'adopter des politiques et de prendre des mesures propres à réduire le coût des transferts de fonds des travailleurs expatriés aux pays en développement et se félicite des efforts déployés par les gouvernements et les parties prenantes à cet égard;

15. *Souligne* qu'il est indispensable d'assurer la participation effective et équitable des pays en développement à la formulation de normes et codes financiers, souligne la nécessité d'assurer l'application de ces normes et codes, de façon volontaire et progressive, afin de réduire la vulnérabilité aux crises financières et les risques d'extension de ces crises, et note que plus de cent pays ont participé ou accepté de participer à un programme commun de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur l'évaluation du secteur financier⁷;

16. *Invite* les banques de développement multilatérales et régionales et les fonds de développement à continuer de jouer un rôle de premier plan pour aider à satisfaire les besoins de développement des pays en développement et des pays en transition, notamment s'il y a lieu par des mesures coordonnées, et souligne que des banques régionales de développement et des institutions financières sous-régionales renforcées complètent, grâce à un appui financier souple, les efforts de

⁶ Voir *Bulletin du FMI*, vol. 33, n° 18 (11 octobre 2004), p. 287 et 288. Le texte complet peut également être consulté sur le site <http://sitesources.worldbank.org/DEVCOMMINT/NewsAndEvents/20264401/Sept_2004_DC_Communique_E.pdf>.

⁷ Voir A/59/218 et Corr.1, par. 15.

développement nationaux et régionaux, qui gagnent ainsi en pertinence et en efficacité globale, et qu'elles constituent une source précieuse de connaissance et d'expérience pour les pays en développement membres;

17. *Invite* les institutions financières multilatérales, lorsqu'elles donnent des conseils de politique générale et fournissent une assistance technique et un appui financier à leurs membres, à continuer de privilégier des réformes et des stratégies de développement qui soient propres à chaque pays, de prendre dûment en considération les besoins particuliers et les capacités d'exécution des pays en développement et des pays en transition et de veiller à ce que les programmes d'ajustement pèsent le moins possible sur les secteurs vulnérables de la société, tout en tenant compte de l'importance de politiques et de stratégies d'emploi et d'élimination de la pauvreté attentives à l'égalité entre les sexes;

18. *Souligne* qu'il importe de continuer à améliorer les normes applicables à la gestion des entreprises et du secteur public, notamment en matière de comptabilité et d'audit, et de prendre des mesures pour assurer la transparence des opérations, vu les conséquences pernicieuses de politiques inadéquates;

19. *Prend note* des travaux en cours en vue de l'adoption d'une approche plus globale de la restructuration de la dette souveraine, appuie le recours croissant à des clauses d'action collective lors de l'émission d'obligations internationales et encourage vivement les principaux pays qui émettent des obligations, ainsi que le secteur privé, à progresser notablement dans l'élaboration d'un code de conduite efficace, n'excluant pas la possibilité d'un financement d'urgence en période de crise, afin de répartir la charge équitablement et de réduire au minimum le risque moral, ce qui devrait amener débiteurs et créanciers à s'entendre pour restructurer rapidement et efficacement les dettes qui ne sont pas viables;

20. *Note avec satisfaction* les efforts déployés, notamment par les institutions de Bretton Woods, pour mieux évaluer dans quelle mesure la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire est gérable à long terme, notamment en mettant au point de meilleurs moyens de protection contre les chocs externes et en tenant compte des circonstances propres à chaque pays;

21. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session de l'application de la présente résolution;

22. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Questions de politiques macroéconomiques », la question subsidiaire intitulée « Système financier international et développement ».